



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement 211-2024
« Concernant les ententes relatives à des travaux municipaux »**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Que lors de la séance tenue le 1^{er} mai 2024, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro : 211-2024 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;
2. Que le but de ce projet est de régler la conclusion d'une entente entre le promoteur et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;
3. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juin 2024 à 19h00 au Complexe municipal sise au 7, rue de la Salle, Armagh. Au cours de cette assemblée, il y aura des explications du projet de règlement et nous entendrons les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 5, rue de la Salle, Armagh, durant ses heures régulières d'ouverture.

Donné à Armagh, ce 7^e jour du mois de mai 2024

Sylvie Vachon
Directrice générale/greffière trésorière